



# RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE ET D'EVALUATION DU RESEAU ANCELOT

## SYNTHESE DE L'EXERCICE 2005

Ce rapport est demandé dans l'article 10 de la décision conjointe de financement ARH / URCAM du 08 décembre 2004 du réseau Ancelot (N° d'identification 960 250 082).

### **I - Objectifs 1, 2, 3 : Organisation de séminaires stratégiques de préparation et de validation, Organisation de réunions d'information, Organisation de séminaires de formation**

La mise en œuvre de ces objectifs est l'une des missions majeures du Cadre animateur du réseau, en fonction depuis le 22 août 2005. L'un des premiers travaux du Cadre animateur a été de concevoir des plaquettes d'information sur le réseau, à destination des professionnels et des usagers. Ces plaquettes serviront de support pédagogique lors des réunions et séminaires d'information du réseau. L'organisation et la hiérarchisation des documents fondateurs du réseau sont à l'étude et un premier projet a été proposé pour fin 2005.

Autant que possible, il sera intégré dans ces plaquettes un volet « annonce », du fait de la publication par l'INCa des recommandations autour du dispositif d'annonce du cancer.

### **II - Objectif 4 : Formalisation des réunions de concertation pluridisciplinaire (RCP)**

Le dispositif d'indemnisation a reposé sur :

- l'établissement d'un contrat type d'indemnisation pour les praticiens libéraux, validé par un groupe de travail composé de coordonnateurs de RCP publics et privés,
- l'établissement des bordereaux de présence des médecins selon les feuilles d'émargement parvenues à la coordination et des bordereaux individuels mensuels de paiement,
- l'organisation du circuit financier des bordereaux : signatures du représentant du réseau puis du « trésorier » du réseau avant mise en paiement par le service achat du CRLCC,
- la rédaction d'une charte de fonctionnement des RCP, posant les grands principes de fonctionnement selon la circulaire du 22 février 2005 relative à l'organisation des soins en cancérologie. Cette charte de fonctionnement a été soumise aux établissements de la région dans sa version N° 3 pour critiques. La version 4 doit être validée par les instances du réseau,
- la montée en charge du nombre de praticiens libéraux indemnisés : de 16 praticiens en mai 2005 à 84 en décembre 2005, participant à 21 RCP différentes pour un total de 126 975,00 € d'indemnisation.

### III - Objectif 5 : Mise en place et application des protocoles thérapeutiques

La méthodologie de réalisation des référentiels de pratiques en cancérologie a été validée par le comité scientifique du réseau dans sa séance du 21 juin 2004 : désignation d'un ou plusieurs médecins responsables du référentiel, rédaction d'un premier projet de référentiel avec l'aide d'un groupe de travail, diffusion en région, ainsi qu'à un ou plusieurs experts-relecteurs extra-régionaux, organisation d'une réunion « plénière » pour discussion, rédaction de la version finale du référentiel, reprographie et diffusion y compris sur le site Internet.

Le tableau ci-dessous récapitule les travaux effectués en 2005 :

Spécialité	Localisation anatomique	Etat d'avancement
Gynécologie	Col de l'utérus, endomètre, ovaires	Plénière le 12 avril 2005. Version définitive diffusée les 13 et 14 juin 2005
	Sein	Diffusion de la version provisoire le 17 mars 2005.
Dermatologie	Mélanome	Plénières les 8 février, 10 février et 10 mars 2005. Version définitive diffusée entre juin et juillet 2005.
Cytotoxiques Pharmacie	Sans objet	Plénière le 16 Mars 2005. Version définitive à parachever.
Onco-urologie	Rein, Voies urinaires, Verge, Vessie, Prostate, Testicule	Plénière le 09 décembre 2005. La version post plénière est rédigée. A diffuser sur 2006.
VADS	Toutes tumeurs des VADS	Le groupe des rédacteurs a étudié les remarques issues de la première version. Plénière à organiser en 2006.
Appareil digestif	Toutes localisations	Accord de la FFCD de publier ses recommandations 2005 sur le site internet d'Ancelet.
Protocoles de soins infirmiers	Sans objet	Base de données des protocoles de la région et d'autres régions. Mise à disposition des infirmiers de la région.

La tutelle a donné son accord pour que le CHU se fasse rembourser des frais de reprographie et d'affranchissement des référentiels : tirages et envois, invitations-mailing aux séances plénières... Les frais de reprographie se sont élevés à 1 469,01 € et les frais d'affranchissement à 1 824,19 € soit un total de 3 293,20 €.

### IV - Objectif 6 : Utilisation de l'outil de communication OncoCOM

#### a) Evolutions opérationnelles

##### Mode d'accès au portail

Un nouveau mode d'accès aux serveurs des établissements de Baclesse, Tubiana, La Baie, SIH du Bessin, CHU-Dermatologie, appelé 'portail d'accès aux serveurs', a été instauré suite à des essais concluants. Il se fait par les médecins consultants, libéraux et hospitaliers, avec leur poste PC ou MAC, via Internet sécurisé et leur navigateur et est rendu possible via l'annuaire régional des professionnels de santé, par la plate-forme régionale télésanté PRISM dont l'adresse est : [www.viaprism.net](http://www.viaprism.net).

## Procédure d'ouverture d'accès aux dossiers

Les procédures et les conditions d'accès aux dossiers ont été définies en bureau de l'Association OncoCOM, à savoir :

- Un médecin sollicitant un accès (soit auprès de l'assistante, soit auprès de la hot line), reçoit un bulletin d'adhésion, qu'il doit compléter et retourner à l'assistante, accompagné d'un chèque de 10 € correspondant à la cotisation annuelle à l'association Oncocom,
- A réception de ce document, dûment complété, et du règlement, l'assistante transmet les informations à la Hot Line qui procède à l'ouverture du compte et transmet au médecin ses login et mot de passe, s'il n'utilise pas de carte CPS. Dans le cas contraire, la carte CPS et son lecteur adapté lui sert de sésame,
- Que le médecin se connecte par login ou carte CPS, il est important de préciser qu'il ne pourra aller au-delà du portail que dans la mesure où il aura été nommément désigné par le patient (Loi Kouchner du 4 Mars 2002),
- Une procédure d'accès en urgence aux dossiers, par un médecin correspondant (ou interne) est prévue ; elle n'est toutefois opérationnelle, à ce jour, que pour les dossiers du Centre F. Baclesse.

### *b) Généralisation du dispositif OncoCOM*

Au 1<sup>er</sup> décembre, le nombre de médecins, généralistes et spécialistes, connectés s'élevait à 150. Le mode de connexion simplifié VIA PRISM a permis, dès cette date, de sensibiliser un certain nombre de médecins, de manière informelle. Une quinzaine d'entre eux, hospitaliers et libéraux, ont formulé une demande de connexion immédiate.

Pour l'ensemble des médecins de Basse-Normandie, le bureau d'OncoCOM a décidé d'une campagne d'information et d'adhésion au dispositif. Par ailleurs, comme pourront le faire les 5 autres Centres serveurs de dossiers, le Centre François BACLESSE va adresser une information à tous les médecins correspondants nommés par les patients, dans les dossiers.

Un site Internet a été développé comme support au dispositif.

Les sommes engagées sur ce poste se sont élevées à 201 409,15 €

## **V - Objectif 7 : Coordination et communication**

Des dépenses, non initialement prévues au BP 2005, ont été nécessaires, tant sur l'aide au recrutement du cadre animateur, que pour les matériels informatiques, de téléphonie et sur les frais secondaires tels les frais de déplacement (véhicule personnel ou billets de train), avec l'accord de la tutelle.

Des frais de congrès ont également été réglés pour le Médecin Coordonnateur pour la présentation d'une communication aux 1<sup>ères</sup> assises des réseaux de cancérologie, à Nice, les 28-29 avril 2005.

## VI - Récapitulatif des dépenses 2005

<b>Nature des prestations</b>	<b>Budget primitif 2005</b>	<b>Réalisation au 31/12/2005</b>
<b>Equipements</b> (informatique, médical, pédagogique, mobiliers, matériel de bureau...)	<b>0,00 €</b>	<b>2 033,20 €</b>
<b>Systeme d'information</b> dont :	<b>318 500,00 €</b>	<b>154 721,93 €</b>
<i>Coût d'acquisition de logiciel</i>	<i>68 500,00 €</i>	<i>18 000,00 €</i>
<i>Frais sous-traitance</i>	<i>144 000,00 €</i>	<i>35 807,84 €</i>
<i>Coût annexes</i>	<i>106 000,00 €</i>	<i>100 914,09 €</i>
<b>Fonctionnement</b> dont :	<b>192 320,00 €</b>	<b>81 067,31 €</b>
<i>Charges personnel salarié</i>	<i>80 000,00 €</i>	<i>58 919,98 €</i>
<i>dont SI : 0,5 ETP exploitation gestion des droits</i>	<i>30 000,00 €</i>	<i>33 308,60 €</i>
<i>dont coordination : 0,5 ETP relation medecins</i>	<i>30 000,00 €</i>	<i>17 800,00 €</i>
<i>dont coordination : 0,5 ETP secretariat</i>	<i>20 000,00 €</i>	<i>7 811,38 €</i>
<i>Rémunération séminaires stratégiques</i>	<i>36 000,00 €</i>	<i>0,00 €</i>
<i>Prestations extérieures (sous-traitance)</i>	<i>25 200,00 €</i>	<i>3 293,20 €</i>
<i>Autres frais généraux</i>	<i>12 000,00 €</i>	<i>17 321,52 €</i>
<i>Frais de déplacement</i>	<i>0,00 €</i>	<i>1 532,61 €</i>
<i>Frais de secrétariat</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>
<i>Frais de réunion</i>	<i>9 120,00 €</i>	<i>0,00 €</i>
<b>Formations</b> dont :	<b>279 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<i>Indemnisation des PS libéraux</i>	<i>230 200,00 €</i>	<i>0,00 €</i>
<i>Frais déplacement/hébergement</i>	<i>30 800,00 €</i>	<i>0,00 €</i>
<i>Locaux</i>	<i>10 000,00 €</i>	<i>0,00 €</i>
<i>Sous-traitance</i>	<i>8 000,00 €</i>	<i>0,00 €</i>
<b>Evaluation / Etudes et recherches</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Rémunérations Libéraux - Hors soins</b> dont :	<b>19 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<i>Elaboration référentiels</i>	<i>13 500,00 €</i>	<i>0,00 €</i>
<i>Réunions semestrielles évolution OncoCOM</i>	<i>6 000,00 €</i>	<i>0,00 €</i>
<b>Rémunérations Libéraux (participation RCP)</b>	<b>194 400,00 €</b>	<b>126 975,00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 003 720,00 €* </b>	<b>364 797,44 €</b>

Les fonds sont versés au réseau de façon partielle : seul le premier forfait de 750 000 € sur les 1003720,00 € a été versé au réseau Ancelot. En fin d'année, le réseau n'avait consommé que 50 % de ce premier forfait, du fait de la montée en charge plus lente que prévue.

Ces résultats seront révisés, quelques dernières écritures restant à passer.

Dr Françoise LEFORT  
Médecin coordonnateur